

# Les échos de la commune n° 18

Mars - Avril - Mai 2013



BULLETIN D'INFORMATIONS  
DE CRAVANT-CHEUILLY

# LE MOT DU MAIRE

---

Jour après jour en ce début d'année, les projets dont je vous ai entretenus lors de la présentation des vœux à la population attendent sur les tables encombrées des financeurs, Etat, Région Département, contraints de réduire le nombre de dossiers aidés et les montants alloués ; rigueur, difficilement conciliable avec la volonté affichée de relancer la croissance, de faire repartir le cœur d'une économie souffrant de ses contradictions.

Paradoxalement, je vous espère satisfaits de ce qui a été fait au précédent exercice : réhabilitation, illumination du Beffroi, remise en état, programmation de son campanile, modernisation des réseaux d'eau potable du Faubourg St Nicolas et de la rue du Port, chaussées des rue du val du Guette, route de St Bris, chemins du Colombier et de la Fontaine à Chevilly, restauration par son propriétaire de la Cabane à Goutte.

Satisfaits, vous le serez cette année, car les travaux du clocher de l'EGLISE et de l'ESCALIER seront menés. Aucune aides ni subventions ne sont attendues pour la modernisation des réseaux d'eau potable et pluviale, chaussée, trottoirs et caniveaux de la rue d'Arbaut. Le conseil a validé la création d'un parking rue de Bonnielle, des aménagements pour réduire la vitesse des véhicules ainsi que l'étude de faisabilité d'un éco quartier, d'un habitat H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale), économe en énergie ; pour convaincre, on dépensera la nôtre sans compter. **Comment avec moins faire autant voire davantage ?**

Ne manquez pas de vérifier que les trois taxes foncières sont inchangées depuis 2010, alors que les bases fixées par le Département ont augmenté. Quid de la dette ? L'annuité du capital est payée intégralement par les loyers des immeubles acquis par la commune depuis 1995. Le taux d'endettement par habitant du département augmente alors qu'il baisse à Cravant.

Au dernier recensement, il apparaît que la population a augmenté de 6,5 %. Il faut s'en réjouir et remercier celles et ceux qui participent à l'attractivité de la commune : toutes les associations, toutes pour n'en oublier aucune. Elles animent les loisirs du plus grand nombre rompant l'isolement, évitant le repli sur soi devant l'évier ou le petit écran comme y contribuent également les onze commerces de proximité ; outre la fraîcheur des produits, on y trouve la chaleur de l'accueil et un lieu de rencontres et d'échanges. La notoriété du groupe scolaire, la compétence et le dévouement des enseignantes et la diversité, la qualité des activités périscolaires sous l'autorité d'une direction qui maîtrise les animations créatives et dynamiques y sont également pour beaucoup.

Est-ce jeter des fleurs aux employés communaux et à leur chef que de les remercier de se mobiliser pour l'obtention d'une deuxième fleur ?

Alors que le petit écran « scolarise » la violence, multiplie les programmes où elle tient la vedette, les ados font preuve de civisme en se désintéressant des « travaux pratiques », ainsi qu'en témoigne le respect des décors de Noël et du fleurissement.

Enfin, les volontaires du CPI, les pompiers et leur hiérarchie ont une part dans ces bons résultats, ils accomplissent une mission de sensibilisation au bien vivre ensemble, à la sécurité et au confort de la population. Ce que toutes ou tous ont fait pour vous, ils l'ont fait pour eux.

**A vous conseillères, conseillers, je dois un allègre de reconnaissance, vos avis sont des graines d'où germent les projets de demain.**

Pour moi , il est encore temps de frapper à votre porte, un bouquet de mes meilleurs vœux à la main, pour vous comme pour celles et ceux qui ont fait le silence dans leur cœur en mémoire des disparus.

A ceux qui ont fait quelque chose pour les autres, en votre nom, je dis merci. Dans « Amour », son dernier film, Trintignant disait : « et si on essayait d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple ».

**Bonne et heureuse année, mes vœux une fois l'an... mon attention toute l'année.**

Le Maire

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil Municipal : extraits de la réunion du 9 novembre 2012



### **Ordre du jour :**

*Modernisation de la rue d'Arbaut,  
Travaux de sécurité,  
Aménagement d'une issue de secours pour le groupe scolaire,  
Renouvellement d'un contrat,  
Droit de Prémption Urbain*

### **1°) MODERNISATION DE LA RUE D'ARBAUT**

#### **Renforcement du réseau d'eau potable**

Par délibération en date du 30 mars 2012, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux de modernisation de la rue d'Arbaut et de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au bureau SPEE – Pierre POILLOT.

Une consultation passée selon une procédure adaptée a permis de recevoir 2 propositions.

Après analyse des offres, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE, d'un montant de 45 553.45 € HT (54 481.92 € TTC).

**Le Conseil Municipal AUTORISE les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue d'Arbaut, AUTORISE le Maire à retenir la proposition de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE d'un montant de 45 553.45 € HT (54 481.92 € TTC) et à signer tout document afférant à cette opération.**

#### **Modernisation de la voirie**

Le Maire indique qu'il est en possession d'un estimatif des différentes solutions de réfection de la chaussée de la rue d'Arbaut :

1	Réfection de la chaussée en enrobé Bordures de trottoir « hautes » Trottoirs « bicouche »	28 000 € HT
2	Réfection de la chaussée en enrobé Bordures de trottoir « hautes » Trottoirs « sablé »	26 000 € HT
3	Réfection de la chaussée en enrobé Bordures de trottoir « hautes » Trottoirs « béton désactivé »	35 000 € HT
4	Réfection de la chaussée en enrobé Pose de deux caniveaux latéraux Trottoirs « sablé »	43 000 € HT
5	Réfection de la chaussée en enrobé Pose de deux caniveaux latéraux Trottoirs « béton désactivé »	53 000 € HT

La commission « Environnement - Urbanisme », lors de sa dernière réunion, s'était déclarée favorable à l'option n°5 qui s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés lors des deux premières tranches de la rue d'Orléans.

**Le Conseil Municipal DECIDE la réfection de la voirie de la rue d'Arbaut selon l'option n° 5 (réfection de la chaussée en enrobé, pose de caniveaux latéraux, réfection des trottoirs en béton désactivé) avec prise en charge des eaux pluviales en provenance des propriétés.**

## 2°) TRAVAUX DE SECURITE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire rappelle que le Conseil Général avait accordé une subvention de 10 556 € correspondant aux différents travaux de sécurité à réaliser dans le village.

Suite à l'abandon du projet de pose d'une borne sous le Porche d'Orléans et aux travaux restant à réaliser, il convient de réactualiser le plan de financement comme suit :

DEPENSES	Total HT	RESSOURCES	Total HT
RUE DE JOUGNY Création de deux chicanes Coussins berlinois	5 987.20 € 4 840.00 €	CONSEIL GENERAL (40% - amendes de police)	7 327.10 €
RUES SAINT MARTIN Coussins berlinois	4 000.00 €	COMMUNE (60%)	10 990.64 €
RUE DU PORT Chicane	675.00 €		
RUE D'ORLEANS Etudes (pose d'une borne) Pose de deux barrières	2 529,54 € 286.00 €		
<b>Total de l'opération</b>	<b>18 317.74 €</b>	<b>Total de l'opération</b>	<b>18 317.74 €</b>

Le Maire indique qu'il est nécessaire de poser des coussins berlinois dans la rue de Jouigny pour limiter la vitesse des véhicules.

**Le Conseil Municipal VALIDE le plan de financement ci-dessus, AUTORISE l'achat de coussins berlinois.**

## 3°) AMENAGEMENT D'UNE ISSUE DE SECOURS POUR LE GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire indique que les travaux d'aménagement d'une issue de secours pour le groupe scolaire sont éligibles à une subvention du Conseil Général au titre des amendes de police. Le plan de financement s'établit ainsi :

Libellé de l'opération	Total HT	Organismes financeurs	Total HT
Acquisition de la parcelle AA 370	12 500.00 €	CONSEIL GENERAL (40 % - amendes de police)	12 167.76 €
Frais notarié (10 %)	1 250.00 €	COMMUNE (60%)	18 251.63 €
Frais de division	393.97 €		
Aménagement du parking	7 472.50 €		
Création d'une rampe d'accès	7 618.92 €		
Fourniture et pose d'une porte d'accès	1 184.00 €		
<b>Total de l'opération</b>	<b>30 419.39 €</b>	<b>Total de l'opération</b>	<b>30 419.39 €</b>

**Le Conseil Municipal VALIDE le plan de financement ci-dessus, CHARGE le Maire d'obtenir une subvention du Conseil Général au titre des amendes de police, AUTORISE le Maire à retenir les entreprises et signer tout document afférant à cette opération.**

## 4°) RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT (AGENT DE LA BIBLIOTHEQUE)

Le contrat de Mme SANSON arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Le Maire propose son renouvellement dans les mêmes conditions, à savoir 20 heures hebdomadaires (17h50 +2h50 HC) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Le Conseil Municipal DECIDE de renouveler le contrat de Mme Marie SANSON à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée d'un an selon les conditions énumérées ci-dessus.**

## 5°) DPU

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Sup.
AA 148 AC 119	SEVERINI Bruno	LASSALLE Hervé	5 rue Bleue Route de Tonnerre	358 m <sup>2</sup> 120 m <sup>2</sup>
AD 21 AD 118 AD 120	SCI CHEMIN DU MOULIN	Sté FRANCK & Cie	Le Bas des Moulins Le Bas des Moulins Le Bas des Moulins	18 220 m <sup>2</sup> 6 160 m <sup>2</sup> 1 017 m <sup>2</sup>
AB 76 AB 170	CESCHIN Michel	SCI MIDAL	11 rue du Fbg St Nicolas Rue du Fbg St Nicolas	2 913 m <sup>2</sup> 43 m <sup>2</sup>
AD 75	Consorts VUARCHER	BATON Marc	1 rue du Moulin	694 m <sup>2</sup>
AA 161 AA 111	SCI PIED A TERRE	SCI CDB	21 rue Bleue Rue Bleue	84 m <sup>2</sup> 69 m <sup>2</sup>
AB 190 AB 193	SAS AUXERROISE DE CONSTRUCTION	SCI ST AMATRE	16 chemin du Colombier Le Bout du Pont	1 226 m <sup>2</sup> 7 m <sup>2</sup>
AA 128	SCI COMMUNAUDAT	GIL Robert	44 rue d'Orléans	39 m <sup>2</sup>
AA 215	BLARY Estelle (propriétaire en indivision pour moitié)	PLIOT Luc	4 rue Bleue	50 m <sup>2</sup>
AA 142	PLIOT Luc (propriétaire en indivision pour moitié)	BLARY Estelle	38 rue d'Orléans	97 m <sup>2</sup>
AA 348	CHATELET Céline	CHAVOT Valérie	16 rue du Port	81 m <sup>2</sup>
AB 205	SCI MIDAL	CESCHIN Aline	Fbg Saint Nicolas	29 m <sup>2</sup>
AC 9	STOKLISCHSKY Laurent POTTIER Thérèse	LANDOZ Christian	5 rue du Cougnot	1 576 m <sup>2</sup>
AA 264	BOUTOILLE Xavier	RICHARD Raphaël	2 rue St Martin	102 m <sup>2</sup>

### Conseil Municipal : extraits de la réunion du 7 décembre 2012



#### Ordre du jour :

Urbanisation de la Tour Moquée,  
Réduction de la vitesse,  
Avenant à la convention de mise à disposition du personnel du centre de loisirs,  
Droit de Préemption Urbain,  
Affaires diverses

## 1°) URBANISATION DE LA TOUR MOQUEE / DISPOSITIF « ECO VILLAGE AVENIR » : ETUDE DE FAISABILITE

Le Maire rappelle les grandes étapes du projet d'urbanisation du secteur de la Tour Moquée :

- 11/04/2012 : Le dispositif est présenté à la commission « Environnement - Urbanisme »
- 01/06/2012 : Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'urbanisation du secteur de la Tour Moquée et souhaite obtenir des devis pour la réalisation d'une étude de faisabilité.
- 10/07/2012 : La commission « Environnement - Urbanisme » auditionne les deux cabinets qui ont présenté une offre. La commission souhaite, toutefois, que la constructibilité de la zone soit reconnue avant d'engager l'étude.
- 11/07/2012 : Le Maire rencontre l'assistant de Monsieur LETOURNEAU à la DDT. Celui-ci lui encourage la commune à modifier le Plan d'Occupation des Sols, procédure prévue au règlement.
- 03/08/2012 : Le Conseil Municipal demande la modification du POS pour rendre constructibles les parcelles de la Tour Moquée.
- 29/10/2012 : Monsieur JACQUEMAIN, commissaire enquêteur, procède à l'ouverture de l'enquête publique.

La DDT, sous couvert de Monsieur le Préfet, indique dans un courrier en date du 08/11/2012, reçu en Mairie le 21/11/2012, que « la notice justificative fournie par le cabinet CDHU ne précise pas concrètement en quoi consistera ce projet ».

Dans un courriel en date du 23/11/2012, Monsieur LETOURNEAU confirme qu'il est nécessaire d'intégrer « dans la notice les explications confirmant la qualité du projet » et d'annexer « un schéma général d'aménagement de la zone ».

Monsieur LETOURNEAU propose à la commune de :

- Lancer l'étude de faisabilité de l'aménagement de la zone,
- Associer la DDT, l'Architecte des Bâtiments de France et les éventuels autres partenaires une fois que le bureau d'études aura analysé et validé les enjeux du site,
- S'accorder sur les caractéristiques du projet,
- Procéder à la modification du POS pour ouvrir la zone à l'urbanisation.

**La modification du POS vient donc nécessairement à la suite de l'étude de faisabilité.**

En conséquence, afin de disposer des éléments nécessaires dans les meilleurs délais, le Maire propose de retenir l'offre de l'un des deux cabinets :

- Ateliers ZERO CARBONE : 11 500 € HT - XXM Architectures : 11 317 € HT

La commission « Environnement - Urbanisme », qui avait auditionné les deux cabinets, s'était déclarée favorable à la méthodologie proposée par le cabinet ZERO CARBONE qui travaille sur un projet analogue en Côte d'Or.

Le Maire indique que l'étude ne sera entreprise qu'une fois la subvention accordée par la Région.

Arnaud VILLECOURT note qu'en l'absence de l'aide régionale, l'étude de faisabilité et la modification du POS seraient remises en cause.

Renée LATERRERE souhaite savoir si l'aide de la Région peut être inférieure à 80 %. Le Maire lui répond que si le dossier de Cravant n'obtient pas l'aide de 80% prévue au règlement du dispositif « Eco Village Avenir » alors la commune n'obtiendra rien.

Paul SEGUIN n'est pas favorable à un projet qui serait exclusivement conçu à partir de bois. La commune ne doit pas imposer un cahier des charges trop restrictif afin de ne pas augmenter le coût de la construction dans des proportions trop importantes. A ce titre, il s'inquiète d'un éventuel interventionnisme de la Région dans le projet.

Le Maire précise que l'état actuel du dossier ne préjuge pas de l'intérêt économique et environnemental des constructions en bois et ajoute qu'alors que l'on constate un renchérissement irréversible de l'énergie, la commune doit s'engager à proposer des solutions alternatives permettant de réaliser des économies décisives en matière de gestion de l'habitat. Par ailleurs, une seule remarque négative a été consignée dans le registre d'enquête publique.

***Le Conseil Municipal SOUHAITE augmenter et diversifier l'offre de logements et renforcer la mixité sociale ;  
DECIDE d'engager une étude préalable d'aménagement et d'urbanisme « Eco Villages Avenir » ayant pour objectif d'ébaucher le programme d'opération, d'en prévoir les impacts et d'en évaluer les coûts ;  
SOUHAITE confier à l'Atelier ZERO CARBONE cette mission d'étude suivant son offre d'un montant de 11 500 € HT ;  
SOLLICITE l'aide prévue pour le financement de cette étude selon le plan de financement suivant :***

- subvention de la Région (80%) : 9 200 €  
- autofinancement : 2 300 €

**CONDITIONNE la réalisation de l'étude de faisabilité à l'obtention de la subvention par le Conseil Régional.**

## **2°) REDUCTION DE LA VITESSE**

### **Rue d'Orléans**

Le Maire indique qu'il a demandé à l'agent du service technique d'assistance aux communes du Conseil Général de réaliser une étude visant à réduire la vitesse des véhicules dans la rue d'Orléans.

Guy IMBAUT indique que la commune de Champs sur Yonne a réalisé un ralentisseur en forme de plateau à l'approche de la Mairie.

### **D 606**

Par ailleurs, Monsieur CHAMBARD, chef de l'Agence Territoriale Routière d'Avallon, étudie gracieusement la possibilité d'implanter des dispositifs visant à réduire la vitesse des usagers sur la D 606.

## **3°) AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU CENTRE DE LOISIRS**

Suite au passage de l'Inspecteur d'Académie, il s'avère nécessaire de renforcer la surveillance des enfants de la petite section de maternelle lors de la sieste. En conséquence, cette mission sera confiée à l'ATSEM, précédemment en charge de l'animation de la moyenne et grande section, qui sera remplacée par un agent mis à disposition par le Centre de Loisirs à raison d'une heure par jour.

Arnaud VILLECOURT soumet l'idée d'installer un dispositif de contrôle vidéo.

Renée LATERRERE souhaite savoir si cette mesure est la conséquence d'un problème survenu dans le dortoir. Le Maire indique que cet aménagement a été réalisé à la seule demande de l'Inspecteur d'Académie.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,***

***AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du personnel du CLSH***

#### 4°) AFFOUAGES : FIXATION DU PRIX DU STERE

Le Maire propose de fixer le prix du stère de bois à 7 €.

Guy IMBAUT précise que c'est le tarif moyen pratiqué dans les autres communes.

**Le Conseil Municipal FIXE le prix du stère de bois à 7 €.**

#### 5°) DPU

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Sup.
AC 4 AC 5	M. et Mme François URTEAGA - DRESCH	M. et Mme Pascal SALTEL	15 rue du V. du Guette	2 354 m <sup>2</sup> 1 538 m <sup>2</sup>
AA 85	M. et Mme Filip van TRIMPONT	M. et Mme Jean LEVASSEUR	54 rue Bleue	171 m <sup>2</sup>
AA 142	Mme Estelle BLARY	M. et Mme Hervé LASSALLE	38 rue d'Orléans	97 m <sup>2</sup>
AA 9	Consorts LEFEVRE	M. et Mme Fabien HERVE	11 rue du Port	516 m <sup>2</sup>

#### 6°) AFFAIRES DIVERSES

##### Salle du Gué d'Arbaut

Le Maire indique que la commune réfléchit à l'opportunité de créer un bâtiment de stockage pour le vestiaire sur la parcelle de la salle du Gué d'Arbaut.

#### Conseil Municipal : extraits de la réunion du 1er février 2013



##### Ordre du jour :

*Programme des travaux 2013,  
Réforme des rythmes scolaires,  
Eglise : analyse des offres,  
ESCALIER : analyse des offres,*

*Rue d'Arbaut : point sur les dossiers,  
Attribution d'un logement communal,  
Droit de Préemption Urbain,  
Affaires diverses.*

#### 1°) PROGRAMME DES TRAVAUX 2013

Le Maire remet aux membres du Conseil Municipal la liste des travaux envisagés pour 2013.

- Modernisation de la chaussée du Fbg St Nicolas
- Travaux sur un logement communal
- Urbanisation de la Tour Moquée : étude de faisabilité
- Aménagement d'une issue de secours et d'un parking pour le groupe scolaire
- Restauration du clocher de l'Eglise
- Amélioration de l'éclairage intérieur de l'Eglise
- Construction d'un centre intergénérationnel
- Travaux de sécurité
- Modernisation de la rue d'Arbaut
- Plan Local d'Urbanisme
- Aménagement d'un caniveau rues des Fossés et du Donjon

Le Maire remet aux membres du Conseil la copie du courrier d'un riverain signalant le problème posé par l'absence d'un dispositif de prise en charge des eaux pluviales et d'un trottoir.

F.DELACROIX confirme qu'il est nécessaire de sécuriser le cheminement des enfants qui empruntent cette voie pour se rendre au Centre de Loisirs.

P.SEGUIN souhaite que des devis soient établis pour sécuriser cette zone.

- Acquisition d'un camion pour les services techniques
- Création d'un local pour Cravant en Fête : plusieurs projets d'aménagement devront être proposés au Conseil.
- Entretien des chemins communaux.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Val du Guette et de modernisation de la chaussée de la zone industrielle sont reportés.

## 2°) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire indique qu'une réflexion est actuellement engagée au niveau intercommunal sur les incidences de la réforme des rythmes scolaires pour les collectivités.

Une réunion de présentation du dispositif a eu lieu ce jour à Avallon. Mme ROUILLE, qui a assisté aux échanges, en développe les grandes lignes :

- Réaménagement du temps scolaire sur 9 demi-journées, soit 24 h au total
- 1 journée de classe : 5 h 30 maximum
- ½ journée de classe : 3 h 30 maximum,
- Pause méridienne : 1 h 30 minimum,
- Organisation préconisée : 4 journées de 5 h 15 et une ½ journée de 3 h
- Le temps périscolaire se fait sous l'autorité du Maire, l'accueil étant assuré jusqu'à 16 h 30,
- La participation de l'enfant aux activités périscolaires est facultative et laissée à la libre appréciation des parents,
- La commune peut demander le report de l'application de ces dispositions pour la rentrée 2014 - 2015.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil sur la faisabilité d'une application de ces mesures dans des délais aussi courts, de nombreuses questions concernant l'organisation et le financement de cette réforme restant en suspens.

**Le Conseil Municipal SOLLICITE une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014 - 2015 la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, CHARGE le Maire d'en avvertir le Président du Conseil Général et les services académiques ainsi que tout organisme concerné par ces dispositions.**

## 3°) EGLISE : ANALYSE DES OFFRES – TRANCHE FERME

Le Maire présente le tableau d'analyse des offres établi par le cabinet DECARIS concernant les travaux de restauration du clocher de l'église St Pierre - St Paul et donne le résultat des offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot. Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces offres.

Lots	Entreprise	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle	Total HT
Lot 1 (installation, échaf., pierre de taille)	MORESK	25 163,95 €	124 700,23 €	149 864,18 €
Lot 2 (sculpture)	MAINPONTE	0,00 €	66 714,50 €	66 714,50 €
Lot 3 (charpente)	DULION	31 058,35 €	2 918,40 €	33 976,75 €
Lot 4 (couverture, paratonnerre)	BATTAIS	99 151,50 €	33 748,86 €	132 900,36 €
Lot 5 (surveillance désordres)	OSMOS	34 940,00 €	0,00 €	34 940,00 €
Lot 6 (archéologie)	CEM	33 800,20 €	0,00 €	33 800,20 €
Lot 7 (sondages pressiométriques)	GEOTEC	7 095,00 €	0,00 €	7 095,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>231 209 €</b>	<b>228 081.99 €</b>	<b>459 290.99 €</b>
ESTIMATIONS CABINET DECARIS		278 378.50 €	220 287.50 €	498 666.00 €

Le Maire rappelle que le lot 6 (surveillance archéologique) avait fait l'objet d'une procédure distincte et que l'offre de la société CEM avait été retenue lors de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2012.

**Le Conseil Municipal DECIDE de réaliser les travaux de la tranche ferme du clocher de l'Eglise, d'un montant de 231 209 € HT,**

**RETIENT les offres des entreprises suivantes, pour la tranche ferme :**

- MORESK, d'un montant de 25 163.95 € HT pour le lot 1,
- DULION, d'un montant de 31 058.35 € HT pour le lot 3,
- BATTAIS & FILS, d'un montant de 99 151.50 € HT pour le lot 4,
- OSMOS, d'un montant de 34 940 € HT pour le lot 5,
- GEOTEC, d'un montant de 7 095 € HT pour le lot 7,

**AUTORISE le Maire à signer le marché avec les entreprises ainsi que les différentes pièces nécessaires.**

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire rappelle que les travaux de restauration du clocher de l'Eglise sont éligibles aux aides de l'Etat (40 %) et du Département (20 %). Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de la tranche ferme ont été inscrits dans les prévisions budgétaires 2013 des deux collectivités.

La commune sera aidée pour les travaux de la tranche conditionnelle au titre de l'exercice budgétaire 2014. En conséquence, il propose le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>RESSOURCES</b>	
<b>TRAVAUX TRANCHE FERME</b>	<b>290 128,79 €</b>	<b>TRANCHE FERME</b>	
		DRAC (40%)	116 051,52 €
		CONSEIL GENERAL (20%)	58 025,76 €
		COMMUNE (40%)	116 051,52 €
<b>TOTAL TRANCHE FERME</b>	<b>290 128,79 €</b>	<b>TOTAL T. FERME</b>	<b>290 128,79 €</b>

Le Conseil Municipal **VALIDE** le projet de restauration du clocher de l'Eglise tel que présenté, **ACCEPTE** le montant global des travaux d'un montant de 553 064.20 € HT **ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus, **SOLLICITE** une subvention de l'Etat (DRAC) de 40% et du Département (CONSEIL GENERAL) de 20%, pour la tranche ferme et pour la tranche conditionnelle, **CHARGE** le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions pour les 2 tranches de travaux, **AUTORISE** le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

### **4°) ESCALIER : ANALYSE DES OFFRES**

Le Maire remet aux membres du Conseil Municipal les conclusions du rapport d'analyse des offres rédigé par le cabinet UBIK.

<b>LOTS</b>	<b>OFFRES</b>	
LOT 01 - V.R.D. - GROS ŒUVRE	70 043,49 €	
LOT 02 - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	20 734,92 €	
LOT 03 - MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM - SERRURERIE	24 504,00 €	
LOT 04 - PLÂTRERIE - ISOLATION - DOUBLAGES - PLAFONDS	12 810,70 €	
LOT 05 - ÉLECTRICITÉ - S.S.I.	9 821,00 €	
LOT 06 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - V.M.C.	10 025,00 €	
LOT 07 - CARRELAGE - FAÏENCE	9 325,08 €	
LOT 08 - PEINTURE	4 993,80 €	
	<b>TOTAL DES OFFRES H.T. :</b> 162 257,99 €	
	T.V.A. 19,6 % :	31 802,57 €
	<b>TOTAL DES OFFRES T.T.C. :</b> 194 060,56 €	

<b>OPTION AMENAGEMENT DES COMBLES</b>	<b>OFFRES</b>	
LOT 03 - OPTION ESCALIER	8 804,50 €	
LOT 04 - PLÂTRERIE - ISOLATION - DOUBLAGES - PLAFONDS	3 008,40 €	
LOT 05 - ÉLECTRICITÉ - S.S.I.	2 010,00 €	
LOT 06 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - V.M.C.	960,00 €	
LOT 07 - CARRELAGE - FAÏENCE	483,75 €	
	<b>TOTAL DES OFFRES H.T. :</b> 15 266,65 €	
	T.V.A. 19,6 % :	2 992,26 €
	<b>TOTAL DES OFFRES T.T.C. :</b> 18 258,91 €	

Conformément aux dispositions du règlement de consultation, le Maire propose d'avoir recours à la négociation avec les trois premiers candidats issus du classement des offres de chaque lot.

L'économie attendue est de l'ordre de 3 à 5 %. Par ailleurs, le Maire propose que la commune retienne l'option d'aménagement des combles de la grange, ceci afin d'éviter une dépense ultérieure plus importante.

**Le Conseil Municipal CHARGE le Maire de négocier avec les entreprises, DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement des combles de la grange.**

#### 5°) RUE D'ARBAUT : POINT SUR LE DOSSIER

Le Maire indique qu'en raison des conditions climatiques, le chantier de modernisation du réseau d'eau potable a été arrêté pendant deux semaines et n'a repris que le lundi 28 janvier.

Par ailleurs, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2010 prise en application de l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, il précise avoir retenu l'offre de la société EIFFAGE, d'un montant de 19 193 € HT pour la pose d'un collecteur d'eaux pluviales et le raccordement des branchements des particuliers.

Le coût prévisionnel des travaux de modernisation de la rue d'Arbaut (eau potable et voirie) est de 116 927 € HT.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de la décision prise par le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.**

#### 6°) ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

La commission « logement » a attribué le logement communal :

**1 rue des Ecossais à Monsieur TOUDDIMTE, à compter du 1<sup>er</sup> février.**

**Montant de la caution : 500 € Loyer mensuel : 500 € (versement à terme à échoir).**

**Le Conseil Municipal ENTERINE cette attribution.**

#### 7°) DPU

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AE 7 AE 8 AE 9	Consorts PIERSON	Baptiste PETITJEAN Emilie BERNARD	7 rue des Guerlains	811 m <sup>2</sup> 461 m <sup>2</sup> 313 m <sup>2</sup>
AC 132	Colette BERNARD	Virginie BERNARD	4 route de Tonnerre	306 m <sup>2</sup>
AB 153	Paulette BASTE	Gabriel LEHMANN	7 route d'Irancy	782 m <sup>2</sup>

#### 8°) AFFAIRES DIVERSES

##### Groupe scolaire

Le Maire indique que dans le cadre du plan de développement des usages numériques à l'école, le groupe scolaire a bénéficié d'une dotation de 500 € destinée à l'acquisition de ressources numériques de qualité.

##### Sécurité dans le village

Le Maire remet aux membres du Conseil la copie d'une lettre qui circule actuellement dans le village à propos de différents sujets concernant la sécurité.

L'interdiction faite aux véhicules d'emprunter la rue d'Orléans aux heures d'entrée et de sortie du groupe scolaire est maintenue tant que d'autres dispositifs n'auront pas été proposés par la commission sécurité et validés par le Conseil Municipal.

Le Maire fera un droit de réponse dans le prochain bulletin communal.

# LES ECHOS DE LA CCECY



Communauté de Communes  
Entre Cure et Yonne  
[www.cure-yonne.com](http://www.cure-yonne.com)

**Extraits de la réunion du 8 novembre 2012**

**Ordre du jour :** Schéma de Cohérence Territoriale et réforme des EPCI, Maison de santé : convention d'occupation des professionnels de santé.

## 1°) Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et réforme des EPCI 1-1 Proposition de prise de compétence



Le SCOT est un document d'urbanisme et de planification, introduit par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (Loi SRU du 13 décembre 2000).

La société actuelle connaît de grandes mutations, en matière d'urbanisme (évolutions des modes et lieux de vie), de déplacements, de développement économique... Pour répondre à ces changements, il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble du territoire et de son développement.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) permet, à l'échelle d'un territoire défini, de fixer des orientations générales d'aménagement de l'espace intercommunal, pour les 10 à 15 ans à venir. C'est un projet de planification à moyen-long terme, et non un document de zonage.

La cohérence est l'objectif du SCOT, il vise à **harmoniser les politiques d'aménagement relatives au logement, au commerce, au transport, aux équipements, à l'environnement**. Tout l'enjeu de ce document d'urbanisme est en effet de suivre les principes de cohérence et d'équilibre territoriaux.

Pour parvenir à ces objectifs, l'échelle du SCOT doit être pertinente : ni trop grande, ni trop petite. Il est important de raisonner en « bassin de vie ». C'est pourquoi le SCOT proposé est pris à l'échelle d'un « Grand Auxerrois ».

**Le SCOT s'inscrit dans une démarche de développement durable** qui tient compte des effets à long terme des projets d'aménagement, en prévenant les risques et en évitant les nuisances éventuelles.

Les principes du développement durable intégrés au code de l'urbanisme sont :

- le principe d'équilibre entre renouvellement des bourgs et développement des bourgs d'une part et préservation des espaces naturels, agricoles et paysagers d'autre part,
- le principe de la diversité des fonctions urbaines ou rurales (habiter, travailler, se déplacer...) et mixité sociale,
- le principe d'une utilisation économe et équilibrée des espaces, la préservation des ressources naturelles et la prise en compte des risques.

Le SCOT est un **document à portée juridique** puisque les documents d'urbanisme que sont la carte communale, le POS, le PLU ou encore le plan local de l'habitat... devront être compatibles avec les orientations du SCOT.

Les motivations poussant à intégrer le périmètre du SCOT Auxerrois :



- se doter d'un outil réglementaire obligatoire au 1er janvier 2017,
- le périmètre de la CCECY ne correspond pas à celui du bassin de vie et au périmètre de l'action publique de demain (ex : transports),
- tropisme au nord,
- dynamisme économique,
- volonté de conserver une unité communautaire dans cette démarche.

### La proposition de prise de compétence

Au sein de la compétence obligatoire « Aménagement du territoire » serait ajouté : *Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)*.

La présentation du SCOT par le Président entendue, ce dernier donne la parole aux membres du Bureau pour recueillir leurs avis.

JM. Rolland reconnaît qu'au niveau de la CCECY, même si historiquement elle a fait le choix d'adhérer au Pays Avallonnais (peut-être pour des raisons d'opportunités du fait de l'absence de Pays au niveau de l'Auxerrois), les habitudes de vie des habitants sont davantage orientées vers Auxerre.

Il rappelle les projets à venir autour d'Auxerre, particulièrement la construction du contournement de l'agglomération. En matière de transports collectifs, le maintien ou le développement de ces derniers se réalisera à partir d'Auxerre. Enfin, du point de vue touristique, le développement du Canal reste une priorité dont la stratégie de développement peut être inscrite dans le SCOT.

R. Allard remercie JM Rolland d'avoir rappelé que la CCECY a adhéré au Pays Avallonnais. Il rappelle qu'à l'époque l'adhésion avait fait débat et que le Pays Avallonnais avait été particulièrement vanté. Il s'interroge donc sur la volte face proposée ce soir. Il est conscient que la CCECY est à cheval sur une frontière. Il se demande s'il ne faut pas craindre d'être « étranglé » en marge d'un grand Auxerrois voire de ne pas peser politiquement. Par ailleurs, à l'heure des critiques du millefeuille institutionnel de l'administration française, il s'étonne qu'une nouvelle strate soit encore ajoutée. JM. Rolland rappelle que SCOT n'est pas une nouvelle structure administrative mais un document de planification stratégique.

O. Bertrand, de façon réaliste, précise que la CCECY, que ce soit en direction d'Avallon ou d'Auxerre, sera en extrémité du périmètre du SCOT. La CCECY sera obligée d'adhérer à un des deux SCOT, il souhaite que cela se fasse vers le périmètre le plus dynamique.

G. Monnier demande à ce qu'il lui soit précisé si le choix du SCOT de l'Auxerrois n'est pas étranger aux réflexions actuelles de rapprochement avec la CC du Pays Coulangeois ?

Le Président reconnaît qu'il aurait peut-être fallu commencer par évoquer les avancées au niveau de la réforme des intercommunalités. Toutefois, même s'il souhaite que ces deux points et les décisions qui seront prises soient cohérents, il précise qu'il ne souhaitait pas orienter le débat. Pour répondre aux différentes interventions, il reste convaincu que les territoires péri-urbains auront un rôle à jouer si l'agglomération d'Auxerre se développe.



R. Allard demande s'il est bon d'enclencher quelque chose dont nos successeurs ne voudront peut-être pas ?

Le Président indique ne pas avoir réponse à cette question, et retourne la question de savoir si les personnes qui seront à la tête de la CCECY dans les années à venir ne nous reprocheront pas l'inaction.

G. Quirin donne un avis favorable à s'inscrire dans le périmètre du SCOT Auxerrois.

B. Noel, même s'il n'est pas entièrement convaincu de la nécessité de fusionner les communautés de communes, indique qu'il est nécessaire d'être dans la continuité de la volonté de se rapprocher de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois. C'est pourquoi, il se dit favorable à l'adhésion au SCOT de l'Auxerrois.

A l'issue de ce débat, le Président précise qu'il s'agit dans un premier temps de prendre la compétence plus qu'adhérer dès à présent à un périmètre qui serait soit celui de l'Auxerrois soit celui de l'Avallonnais. En outre, la décision finale revient au Conseil Communautaire. Il est proposé de présenter à l'occasion du Conseil un comparatif par compétences des avantages et inconvénients à rejoindre le périmètre du SCOT Auxerrois ou du SCOT Avallonnais.

## **1-2 Réforme territoriale**

Le Président effectue un bref compte-rendu de la dernière réunion avec la Communauté de Communes du Pays Coulangeois qui s'est déroulée à Vincelles. Il précise dès à présent qu'un compte-rendu sera transmis à l'ensemble des conseillers communautaires.

De façon générale, il indique que les opinions sont partagées principalement au niveau du Coulangeois. Il précise avoir rencontré la Secrétaire Générale de la Préfecture pour aborder ces questions. Comme précisé à cette dernière, le Président reste convaincu qu'il faut laisser aux élus le temps de travailler entre eux. C'est à ce titre que la prochaine CDCL ne prévoit pas à son ordre du jour la fusion des deux Communautés de Communes. Par contre, l'Etat souhaite que les élus avancent.

M. Deschaintres indique que le Président Loury semble favorable. Le Président confirme son propos.

JM. Rolland ajoute que le Maire de Coulanges semble favorable également.

## **2°) Maison de santé : convention d'occupation des professionnels de santé**

Le Président présente le projet de convention d'occupation des locaux de la maison de santé par les professionnels de santé.

Outre les clauses classiques de partage de responsabilité et d'obligation d'entretien du bâtiment, le Président insiste sur la disposition de la convention qui interdit la cessibilité de la dite convention. Il précise enfin que tout cabinet qui n'est pas loué sera pris en charge par la collectivité. C'est le cas aujourd'hui avec un cabinet de médecin et deux bureaux de kiné.

Enfin, le Président rappelle que les loyers demandés aux professionnels de santé visent à couvrir les intérêts d'emprunts, l'assurance que la CCECY souscritra en tant que propriétaire et l'entretien des espaces extérieurs. Ce montant de charges est réparti entre les professionnels en fonction de la surface de leur cabinet.

Le budget Maison de Santé étant soumis à TVA, les loyers supporteront la TVA.

J. Pierron souhaite savoir qui financera les charges de fonctionnement du bâtiment (eau, électricité...)?



Le Président indique que, comme tout locataire, les professionnels financeront directement les charges de fonctionnement qui regrouperont les fluides, le nettoyage des locaux, les télécommunications, etc.

# LE CCAS

---

Le fait marquant, en ce début d'année c'est le déplacement du 3 février au cabaret « La ruche gourmande » à Perreux.

En effet, pour changer, les membres du Centre Communal d'Action Sociale avaient proposé aux personnes âgées de plus de 68 ans que le traditionnel repas des anciens ne se déroule pas en 2013 comme à l'accoutumé à la salle polyvalente mais à l'extérieur.

Ce sont donc 50 personnes qui ont pris le car ce matin là et je crois que la qualité du repas et des animations ont fait l'unanimité.

En 2014 nous resterons à Cravant : ainsi même les personnes les plus fatiguées pourront se joindre à nous.



## LE VESTIAIRE

---

Il continue à être ouvert le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois.

Les horaires ont été modifiés : 14 h – 17 h et le prix de la visite est passé à 2 € au lieu de 1 € quel que soit le nombre de vêtements emportés.

Le succès est toujours au rendez-vous. D'ailleurs dans les projets de la commune en 2013 est prévu l'aménagement d'un nouveau local plus spacieux situé en principe près de la salle du Gué d'Arbaut. Les plans sont à l'étude.

## LA BOURSE AUX VÊTEMENTS de PRINTEMPS - ETE

---

Elle est prévue à la salle polyvalente les **samedi 16 et dimanche 17 mars**. Les dépôts de vêtements auront lieu le jeudi 14 et le vendredi 15 de 15 h à 19 h. Réservez vos achats : il y a toujours des affaires à réaliser.



# LETTRE A MA COUSINE

---

Ma Maimaine,

*Tu t'es décidée à répondre à ma dernière lettre, heureusement, vu que j'avais dit que je t'écrirai plus si tu le faisais pas ! et franchement j'aurais été bien embêtée de garder toutes mes p'tites histoires pour moi, tu me connais, faut que je raconte. Not'maîtresse disait toujours que si ça se trouve j'deviendrais journaliste....c'est sans doute pour ça que dans le village on m'appelle radio Georgette ?*

*Donc, depuis la dernière fois, j'ai passé le Noël chez ma cousine Madeleine ! eh ben, si j'avais su j'aurais dit que ma tartrose m'aurait fait trop mal pour bouger ! un réveillon, qu'elle disait ! rapport à mon dentier qui bougeotte (faut que j'aille au dentiste mais avec ma p'tite retraite de l'agriculture...) j'ai seulement pas pu mâcher sa poule au blanc ! ça se fait avec une vieille poule qu'elle disait ! et la bûche ! l'avait pas volé son nom ! et même pas un ch'tiot canon pour faire passer tout ça !*

Comme disait mémé Antoinette, on choisit pas sa famille, mais on choisit ses amis, et des amis j'en avais pour une belle chose, que j'avais te raconter et qui va te donner une fois de plus le regret de pas habiter not' village. Tu te rappelles que tous les ans la Maité Lemaçon et son équipe organise un repas pour les vieux (excuse, les anciens !) D'habitude c'est dans la salle palivolante, mais cette année on est parti en car dans un endroit qui s'appelle la Ruche Gourmande. Moi, au début, j'ai cru qu'on allait chez un papiculteur et qu'on pourrait acheter un pot de miel et des p'tits bonbons pour la gorge. Mais pas du tout !

On est arrivé dans un grand restaurant superbe avec des tentures et des belles décorations, et on nous a servi l'apéro et un repas sacrément bon avec du vin blanc et du vin rouge j'te dis qu'ça. Et après...un spectacle comme on en voit à Paris ! Bien assis dans des bons fauteuils on aurait pu s'endormir vu que c'était l'heure de la sieste, eh ben pas du tout, c'était trop beau. La musique (un peu forte à des moments vu que ma pile à gauche était quasiment neuve) la lumière, les danses, les costumes.....des fois les costumes y demandaient pas trop de tissu vu que les danseuses elles nous montraient tout ce qu'elles possédaient mais quand c'est beau t'y trouve pas à redire ! à un moment donné j'ai regardé le mari de la Bernadette : il avait les yeux qui lui sortaient de la tête et la langue qui pendait ! forcément, si la Bernadette remue son popotin comme ça, ça risque de pas lui faire le même effet ! Les danseuses, j'te dis pas comment elles étaient souples ! t'en ferais la moitié du quart que tu resterais coincée que même le kiné y pourrait rien pour toi. C'est beau d'être jeune. Et y chantaient aussi drôlement bien. J'te dis, un régal. Et tu devineras jamais : la Joséphine avait pas voulu venir vu qu'elle a mal au coeur en car ! rien que d'savoir qu'elle avait raté tout ça, ça m'a mis de bonne humeur pour toute la semaine !

A par ça, ces jours y'a une poutition chez les commerçants. Je risquais pas d'la signer vu que c'est écrit trop pâle pour mes pauvres yeux (fait que j'aïlle chez le coculiste, mais avec ma p'tite retraite de l'agriculture....) Si j'ai bien compris, au fond, « tout le monde » (je sais pas si t'as remarqué mais dans les villages y'a plein de « tout le monde dit que » qui disent le contraire les uns des autres) est bien d'accord pour que les voitures roulent moins vite, les p'tiots soient en sécurité et les commerçants travaillent. Qui c'èti qui pourrait être contre ? Simplement y sont pas d'accord comment faire pour y arriver. J'ai juste un peu ri quand j'ai appris que ma cousine Kiki Banban elle disait qu'il fallait pas lui ôter son banc par ce que même des touristes venaient s'y asseoir..... ?

Allez ma Mamaine, je te fais la bise. Ecris moi encore, ça me fait bien du plaisir.

Ta Georgette 

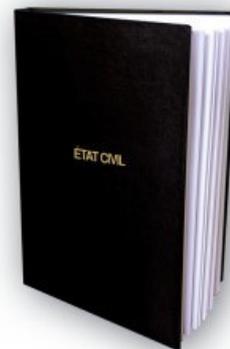
# INFOS COMMUNALES

## BULLETIN DE NAISSANCE

- |                  |                  |                        |
|------------------|------------------|------------------------|
| • le 17 décembre | Ayman BOUCHROU   | 26 rue d'Orléans       |
| • le 8 janvier   | Marilou AURIAULT | Allée des Soupîrs      |
| • le 17 janvier  | Kimberly HERCHIN | 3 rue du Cougnot       |
| • le 5 février   | Axel NORMAND     | 9 rue du Fg St Nicolas |

## BULLETIN DE DECES

- |                 |                                     |        |
|-----------------|-------------------------------------|--------|
| • le 9 janvier  | Gisèle THEUREL, 9 rue Saint Martin  | 87 ans |
| • le 10 janvier | Marguerite BUNELIER, 24 rue du Port | 90 ans |
| • le 6 février  | Patrick SIMON, 26 rue d'Orléans     | 51 ans |



## LES CHIFFRES DE 2012



### La population

Demandeurs d'emploi : 54 personnes (32 femmes et 22 hommes) soit 11 personnes de plus que l'année passée à la même époque.

### Au cours de l'année

Cartes d'identité : 83 cartes demandées

### Etat civil

Reconnaissance par anticipation :	2	Déclaration de changement de nom :	2
Mariages :	6	Décès :	5

### Urbanisme

#### Permis de construire : 9 permis déposés

6 pour des maisons individuelles	1 pour des travaux d'aménagement d'une maison d'habitation
1 pour la construction d'un garage	1 pour la construction d'un centre intergénérationnel

#### Déclaration de travaux : 41 déclarations préalables

22 modifications d'aspect extérieur	1 abattage d'arbres
4 travaux sur des toitures	3 abris de jardin
2 divisions de terrain	7 clôtures
1 véranda	1 projet photovoltaïque

Certificat d'urbanisme : 38 demandes de certificat d'urbanisme déposées

# DES NOUVELLES DE L'ECOLE



Un grand merci à François Gorin, notre boulanger, pour avoir offert de délicieuses galettes des rois aux enfants de maternelle et élémentaire.

Cette année le carnaval des écoles aura lieu samedi 23 mars. Petits et grands sont invités à se déguiser et à venir faire la fête toute l'après-midi. Rendez-vous dès 14 h 45 à la salle polyvalente pour un défilé en musique, dont le départ est fixé à 15 h. Pause photos et confettis sur la place de la mairie puis goûter musical à la salle polyvalente. Une vente de confettis, boissons et gâteaux aura lieu au profit des écoles. Par ailleurs une grande tombola est organisée, pensez à acheter vos tickets !

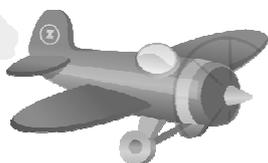


Les écoles maternelle et élémentaire sollicitent la générosité de chacun afin de trouver des lots pour alimenter les stands de la kermesse de fin d'année qui aura lieu le 29 juin. Merci d'avance !

# INFOS PRATIQUES

## Simplification pour la sortie de territoire des mineurs - 1er janvier 2013 -

### Présentation des nouvelles dispositions



A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les mairies et les préfetures n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager sans leurs parents. Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne). Pour assurer la protection des mineurs, une procédure judiciaire (IST) et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence (OST) sont prévues.

### L'autorisation de sortie du territoire (AST)

Les AST ne seront plus réclamées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour quitter la France. Les autorisations de sortie de territoire, individuelles ou collectives demandées jusqu'alors pour les voyages des mineurs auprès des mairies ou des préfetures ne seront plus nécessaires.

Dans le cadre du renforcement du principe de liberté de circulation, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, un mineur français pourra voyager dans toute l'Union européenne avec un simple titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport). Pour les autres pays hors Union européenne, un passeport reste le plus souvent obligatoire, assorti le cas échéant d'un visa.

Avant tout voyage, il est conseillé de se renseigner sur les formalités et les autres documents qui peuvent être exigés par le pays de destination.

Certains pays de destination imposent parfois des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

### Opposition et Interdiction : procédure d'urgence

2 mesures, l'une administrative, l'autre judiciaire existent cependant pour maîtriser les voyages de certains mineurs.

L'opposition à la sortie du territoire peut être demandée par un parent en cas de risque avéré. Il faut s'adresser à la gendarmerie ou à la Préfecture pour demander cette opposition de sortie du territoire concernant un enfant mineur. Si le Préfet accepte la demande, qui sera valable 15 jours, cela entraîne l'inscription du jeune au fichier des personnes recherchées. Cela permet donc d'intercepter le mineur concerné lors des contrôles aux frontières.

L'opposition à la sortie du territoire peut également être prononcée par un juge aux affaires familiales ou un juge des enfants.

## MOBIGO : Le service de covoiturage gratuit et rapide du Conseil Régional de Bourgogne

### Les bonnes raisons de covoiturer :

Le covoiturage est une alternative pour tous ceux qui ne possèdent pas de véhicule ou de permis de conduire. Ce service peut aussi être utile en période de perturbations dans les transports publics.

Par exemple, pour un trajet quotidien du domicile au travail d'environ 10 kilomètres, on estime qu'une économie de 1035 euros peut être réalisée sur un an.

**Le covoiturage limite également le nombre de véhicules sur les routes.** La circulation automobile est plus fluide, il y a moins d'embouteillages, moins de problèmes de stationnement et les rejets de CO2 sont réduits.

**A plusieurs, les trajets paraissent plus courts et sont moins fatigants.** Le covoiturage permet de partager des moments conviviaux et de rencontrer des gens à l'occasion des trajets domicile-travail mais également pour des déplacements liés aux loisirs, aux études ou aux vacances.



Utiliser une seule voiture pour voyager à plusieurs, c'est moins cher, plus convivial et bon pour la planète. Pour vos déplacements domicile-travail, pour vos loisirs ou vos études, ayez le réflexe covoiturage !



Découvrez la nouvelle centrale régionale de covoiturage, proposée par La Région.

Avec mobigo !, le covoiturage c'est simple comme bonjour.

Ce service gratuit est accessible sur le site [www.mobigo-bourgogne.com](http://www.mobigo-bourgogne.com) ou depuis un mobile, iPhone ou Android.

Que vous soyez conducteur ou passager, ce service de covoiturage vous permet de rechercher ou proposer un trajet, en Bourgogne et au-delà. Vous déposez votre annonce et vous êtes rapidement mis en relation avec d'autres covoitureurs. Pour cela, il suffit de vous inscrire sur [www.mobigo-bourgogne.com](http://www.mobigo-bourgogne.com)

# LES ASSOCIATIONS

---

## LE CLUB DES AMIS DE CRAVANT

---

Nous présentons nos vœux de bonne santé à tous.

Notre assemblée générale est prévue courant février. En mars, la salle polyvalente étant occupée, nous irons faire le repas anniversaire du club à l'extérieur.

*La Présidente : Sylviane Pissis*

## L'ADEPACRA

---

L'ADEPACRA, au service du patrimoine cravantais, a besoin de votre soutien pour rénover, équiper, éclairer et mettre en valeur les nombreux monuments que compte notre village.

En 2012, nous avons pu participer financièrement, à hauteur d'1/3, à l'installation d'une nouvelle sono pour l'Eglise de Cravant.

Lors de notre Assemblée Générale qui se tiendra le vendredi 22 mars à 18 h 30 à la Salle Polyvalente de Cravant, nous débattons des projets futurs. Nous comptons sur vous.

*Le Président : Arnaud Villecourt*

## LE FOYER SOCIO-EDUCATIF

---

### A la bibliothèque

Mélanie a créé un blog pour la bibliothèque pendant sa présence à Cravant, afin de vous présenter les livres que nous aimons et nos activités. Si vous souhaitez vous-aussi faire vivre ce blog et partager vos coups de cœurs littéraires, n'hésitez pas à nous les transmettre à la bibliothèque soit en version papier soit par email.

Ce sera un plaisir de pouvoir partager nos lectures !

Pour rappel, les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont les suivants :

#### ***En période scolaire :***

*lundi de 16 h 30 à 18 h, mardi de 14 h à 18 h 30, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h et samedi de 10 h à 12 h.*

#### ***Pendant les vacances scolaires :***

*la bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h.*

Par ailleurs nous échangeons nos livres avec la bibliothèque départementale le mardi 19 mars prochain, n'oubliez pas de rapporter vos emprunts avant cette date et de nous faire savoir si vous avez des ouvrages que vous voudriez réserver. Merci !

## LES NOUVEAUTES DE LA BIBLIOTHEQUE

### ENFANTS



#### MARIE LA FOURMI d'Antoon Krings

L'univers des "Drôles de Petites Bêtes" d'Antoon Krings se décline, ou se chante, telle une comptine, à travers les noms de ses personnages.... A découvrir également Ursule la libellule, Oscar le lézard, Zabeth la chouette etc...



#### LES DEUX GREDINS de Roald Dahl

Les Gredins forment un couple uni : vieux, laids et crasseux, ils ne cessent de se jouer de sales tours. Elle fourre son œil de verre dans la bière de compère Gredin, lui prépare des spaghettis aux asticots... Ils ont aussi quatre singes qu'ils obligent à vivre la tête en bas et qui vont se venger de ce traitement... Une magnifique introduction à l'humour noir.



#### LOU : L'ÂGE DE CRISTAL de Julien Neel (tome 6)

Un beau jour, de grands cristaux roses transpercent anarchiquement le cœur de la ville. Depuis, Lou partage son temps entre un programme de collecte de données scientifiques pour le gouvernement, la garde d'un petit frère obnubilé par les dinosaures et les sorties en boîte de nuit. Elle se dit quand même que c'est un peu n'importe quoi, mais pas désagréable. Cette sensation ouateuse, ce flottement incertain... Est-ce que c'est ça, devenir adulte ?



#### INVENTAIRE APRÈS RUPTURE de Daniel Handler

Devant la porte d'Ed, il y a un carton. Dans ce carton, il y a une lettre. Et plein d'objets. La lettre, c'est Min qui l'a écrite pour Ed. Elle y commente un par un ces objets, qui évoquent tous les petits et grands moments de leur rencontre, de leur histoire, de leur amour. Ainsi Min explique à Ed comment elle l'a aimé... et pourquoi elle l'a quitté.

### ADULTES



#### L'ÉCUREUIL DU VEL D'HIV de Christian LAX

Paris, 1940. Sam et Eddie sont frères. Le premier est l'un des meilleurs coureurs cyclistes sur piste de sa génération, particulièrement apprécié du public du fameux Vél'd'Hiv. Son cadet souffre d'une hémiplégie inférieure. Le 15 juillet 1942, Sam ne sait rien du drame qui se déroule au vélodrome. Il ignore également que sa mère, accourant au secours d'une amie, a été jetée à l'intérieur.



#### HEUREUX LES HEUREUX de Yasmina Reza

Dans le 95, qui va de la place Clichy à la porte de Vanves, je me suis souvenue de ce qui m'avait enchaînée à Igor Lorrain. Non pas l'amour, ou n'importe lequel des noms qu'on donne au sentiment, mais la sauvagerie. Il s'est penché et il a dit, tu me reconnais ? J'ai dit, oui et non. Il a souri. Je me suis souvenue aussi qu'autrefois je n'arrivais jamais à lui répondre avec netteté.



#### UNE PLACE A PRENDRE DE J.K. ROWLING

Ce roman teinté d'humour noir a pour décor un petit paradis anglais avec sa place de marché pavée et son abbaye. La mort soudaine du conseiller Barry Fairweather va semer la discorde ... Le retour tant attendu de la « maman » de Harry Potter ravira ses fans avec ce pavé de 600 pages. Avis aux amateurs



#### MISÉRICORDE de Jussi Adler-Olsen

L'inspecteur Carl Morck et son assistant Hafez el Assad rouvrent le dossier de la disparition, cinq ans auparavant, de la femme politique qui incarnait l'avenir du Danemark. Prix du Meilleur polar scandinave 2011, Prix des lectrices de Elle 2012. A découvrir également, les deux autres titres de l'auteur : Profanation (2012) et Délivrance.



#### BLANCHE-NEIGE DOIT MOURIR de Nele Neuhaus

Un soir de novembre pluvieux, une femme est poussée d'un pont. Les recherches vont faire resurgir des souvenirs à Pia Kirchoff et à Oliver von Bodenstein. Des années plus tôt, deux jeunes filles avaient disparu dans ce village de Taunus. Le coupable, emprisonné à l'époque, vient de sortir de prison. Découvrez également son premier roman policier « Flétrissures ».

### Ateliers créatifs

Pour les enfants, Anne Cosson propose encore deux ateliers à la bibliothèque sur le thème « mythologie et animaux fantastiques » d'ici la fin juin. Rendez-vous le **mercredi 13 mars** à 14h30 pour faire un tableau aborigène et en juin pour réaliser une création autour du mythe égyptien. Cet atelier est gratuit et ouvert à tous les enfants sur inscription à la bibliothèque.

Pour les adultes, trois rendez-vous sont à noter : samedi 9 mars, atelier cartonnage avec Yveline ; samedi 6 avril, atelier patchwork et un atelier « pâte fimo » est à l'étude. N'hésitez pas à venir apprendre et créer dans une ambiance conviviale et sympathique.

Les dates des animations sont à revoir sur le blog de la bibliothèque : <http://bibcravant89.wordpress.com>

### Echecs

L'équipe du FSE Cravant se classe 3<sup>e</sup> de la Régionale (sur 6 équipes !)

### Gym

Raynald a remplacé Jérôme pour animer les cours de gym. Les participantes sont ravies de leur nouveau prof et de son dynamisme.

## Informatique

Nicolas, qui avait pris la relève de Gérard, n'est plus en mesure d'assurer les séances du lundi pour raison professionnelle. Seul le cours du jeudi après-midi reste d'actualité cette année, de 14 h à 16 h à la bibliothèque.

A nouveau cette année, notre dynamique équipe de ludothécaire, en partenariat avec le club d'échecs, animera la journée mondiale du jeu, pour les scolaires de Cravant le vendredi 31 mai et pour le grand public le samedi 1<sup>er</sup> juin à la Salle Polyvalente de 10h à 19h. Adresse, réflexion, stratégie et surtout convivialité seront de mise pour cette journée toujours réussie.



## Ludothèque

Rendez-vous aux après-midi jeux au bar-brasserie O'Jouvence de 15 h à 19 h les samedis 2 mars, 6 avril et 4 mai. Cette année un thème différent est proposé chaque samedi !

## Théâtre

Rendez-vous pour la première des Points de Suspension samedi 6 avril à la Salle Polyvalente.

## Randonnée pédestre



Ca y est la toute nouvelle section randonnée du FSE a vu le jour et a officiellement démarré sa première saison ! Au programme des randonnées d'environ 10/12 kms dans le pays et ses environs afin de passer un agréable moment en groupe et de (re-)découvrir notre belle région. Les sorties sont prévues soit les samedis après-midi, départ à 14h, soit les dimanches matin, départ à 9h.

Vos prochains rendez-vous : Dimanche 24 février, Dimanche 17 mars, Dimanche, 7 avril, Dimanche 5 mai, Samedi 8 juin et dimanche 30 juin. Les tarifs sont les suivants : gratuit pour les licenciés du FSE Rando et 3€ pour les autres. Je vous rappelle le prix des licences : 21€ en licence individuelle, 42€ pour la licence Familiale et 25 € la licence monoparentale. A ceci s'ajoute votre adhésion au FSE si vous ne l'êtes pas déjà et qui vous donne un libre accès à la bibliothèque, ludothèque et au théâtre.

## Danse modern'Jazz

Cette année le gala aura lieu samedi 15 juin à la Salle Polyvalente ! A vos agendas !

## AVIATROGLO : A LA RECHERCHE DES PHARES AERONAUTIQUES !

Depuis fin 2011, notre secrétaire, Yves GUILMIN, s'intéresse aux phares aéronautiques et effectue des recherches sur le sujet. Ces balises lumineuses, utilisées à partir des années 20 jusqu'aux années 50, guidaient les pilotes dans leur navigation de nuit. Le vol aux instruments n'existait pas encore !

En 1938, 182 phares étaient en service sur le territoire Français. Aujourd'hui, seuls 27 phares recensés sont encore debout...

Généralement, ces phares se présentent sous la forme de pylônes métalliques enrobés de ciment d'une hauteur de 11 mètres et surmontés d'une nacelle carrée. Celle-ci accueille le phare lumineux, constitué d'un cône métallique supportant 6 néons. La plate-forme de la nacelle, en béton, est accessible par une échelle fixée le long du pylône.

Sur les neuf phares aéronautiques que comptait notre département, seuls trois subsistent aujourd'hui : Villethierry, St Martin du Tertre et Mailly-le-Château. Ces phares représentent une partie des jalons lumineux qui constituaient l'itinéraire balisé Paris-Lyon-Marseille.

Parmi ces trois phares, celui de Mailly-le-Château est le seul qui possède encore son cône métallique destiné à fixer les tubes néon. C'est également celui qui présente le meilleur état de conservation. Une démarche pour sensibiliser les élus en vue de préserver ce patrimoine a été lancée en novembre 2012. L'étude est toujours en cours.



Le phare aéronautique de Mailly-le-Château

Auparavant, une action de sauvegarde sur le phare de Villethierry avait été lancée en octobre 2012. Cette action, menée de façon conjointe et collective par Yves GUILMIN (Aviatroglo), l'association LMBC (La Mémoire de Bordeaux Contrôle) et le petit-fils de l'ancien gardien du phare a permis de sauver ce phare d'une destruction programmée.

Ainsi, Aviatroglo s'efforce de reconstituer ces pages oubliées d'une époque où les aviateurs étaient encore considérés comme des pionniers ! Notre but, aujourd'hui, est de préserver, valoriser et sauvegarder ces phares témoins de l'histoire de l'aviation et des premiers vols postaux... Ils font aujourd'hui partie de notre patrimoine.

L'intérêt suscité par ces phares aéronautiques a fédéré les recherches de plusieurs associations et passionnés. Mais il reste encore de nombreuses questions en suspens quant à l'utilisation et la gestion de ces phares...

Nous avons besoin d'informations. Alors, si vous avez des souvenirs à transmettre, notamment concernant les phares aujourd'hui disparus (Bussy-le-Repos, Joigny, Auxerre-Egriselles, Auxerre-Monéteau, Vermenton, Avallon ) n'hésitez pas à contacter l'association Aviatroglo qui se fera un plaisir de recueillir vos témoignages.

Contact : Yves GUILMIN - 06.19.60.91.16 ou [www.aviatroglo.fr](http://www.aviatroglo.fr) dans la rubrique pratique/nous contacter

### **L'ANNEE 2012 EN IMAGES ...**

**Du Bourget à Fouchères, en passant par Vallan, Aviatroglo s'efforce de promouvoir le site industriel aéronautique de Cravant-Palotte !**



**LES CHAUVES-SOURIS  
SONT SUR TOUS LES FRONTS !**



**LE CARREFOUR DE L'AIR AU BOURGET  
30, 31 MARS ET 1<sup>ER</sup> AVRIL 2012**



**« RETOUR AUX ANNEES 40 »  
VALLAN 12 et 13 MAI**



**LES JOURNEES DU PATRIMOINE  
SITE AERONAUTIQUE DE CRAVANT**



## NETTOYAGE DE LA CENTRALE EN VUE D'ACCUEILLIR LE PUBLIC DES JOURNEES DU PATRIMOINE 2012

### LE CENTRE DE LOISIRS « LES FILOUS FUTES »

Le centre de loisirs propose pour les grands une thématique médiévale pour les vacances de Pâques. Une épopée moyenâgeuse sera proposée aux enfants avec joutes, création de costumes ... Un véritable voyage au temps des chevaliers.

*La Présidente : Annie Villecourt*

# COUP DE PROJECTEUR

D'abord,  
J'aimerais remercier toutes les dames ... bénévoles au vestiaire et à la bourse aux vêtements car elles ont bien du mérite.

Merci à toutes !

Ensuite,

Merci aux pompiers qui sont toujours présents avec nous surtout Florian et Wilfried pour voir si tout va bien et remonter du bois, étant donné que mon mari ne peut le faire actuellement et moi-même pas trop bien.

Merci à tous et surtout que l'on n'oublie pas : il y a encore des jeunes qui méritent que l'on s'intéresse à eux. La famille c'est fait pourquoi !

*Mauricette DEMARIGNY*

# COUP DE GUEULE

Ce serait bien dommage d'être amenés à débaptiser la rue de l'Emoulerie. Et pourtant, ce début de balade conduisant dans la nature oblige les promeneurs à regarder par terre plutôt que le ciel et les petits oiseaux.

Vous avez compris bien sûr !

Les chiens sont lâchés et leurs nécessaires besoins aussi, n'importe où, sans que cela ne choque les propriétaires de la gent canine.

Grands animaux = gros excréments donc gros désagréments. Le chemin en souffre et moi aussi, au premier plan.

Le n° 1 de la rue est le premier lieu de prédilection et le devant de ma porte (entrée et garage) est aux premières loges.

Vous dire ici que j'en ai ASSEZ-ASSEZ-ASSEZ de ramasser ce que les propriétaires de chiens devraient faire, munis de leur papier et sacs plastiques.

Une pancarte à ma porte, poliment rédigée, n'a pas frappé les esprits.

Je me sens impuissante devant tant de désinvolture, de manque de respect pour autrui.

Que vous le sachiez, j'aime énormément les animaux. Hélas, je sens que j'aime de moins en moins la race humaine. Je suis déçue, écœurée car combien d'articles ont été écrits à ce propos sans succès.

Si cela pouvait être le dernier !

*Paule BERNARD*

# VOUS AVEZ LA PAROLE

Il y a une quinzaine de jours une « lettre de doléances » a été affichée chez les commerçants du village avec la possibilité, pour les personnes qui étaient d'accord avec le contenu de la lettre de la signer.

Les initiateurs de cette pétition nous ayant demandé de la publier dans le bulletin communal, la voici in extenso ci-dessous.

## A l'attention de Mr le Maire et de ses conseillers

### Lettre de doléances du cœur du village.

C'est en cette période hivernale où chacun se retrouve davantage chez soi, qu'il est naturel de prendre le temps de réfléchir aux questions qu'on se pose toute l'année. Nous, qui vivons au centre de ce joli petit village, que nous soyons des particuliers ou bien des commerçants, sommes à même de parler de notre quotidien, car nous ne faisons pas qu'y passer.

Nous avons la chance de bénéficier d'une école primaire et de commerces de proximité qui font de Cravant un village actif. Pourtant depuis quelques mois déjà, nous sommes quelques uns à déplorer décrets et interdictions qui sont venus contrarier les esprits et la fluidité du cœur du village, rue d'Orléans.

Il existe un problème récurrent que personne ne peut nier : la vitesse parfois excessive des véhicules, en particulier dans cette petite artère commerçante et scolaire. La municipalité a déjà tenté de le régler par deux ralentisseurs creux et pavés : sous le porche et face au café « Ô jouvence ». Bel effort hélas peu concluant : les voitures ont largement le temps de reprendre de la vitesse juste avant le tournant. La sécurité des passants n'est donc pas garantie, quelle que soit l'heure.

Autre tentative de sécurisation : une barrière 4 fois par jour aux heures des entrées et des sorties scolaires. Il en résulte dangers et désagréments collatéraux que nous voulons signaler :

- Les automobilistes distraits ou ignorant cette mesure se retrouvent régulièrement contraints, seuls ou à plusieurs véhicules, d'effectuer une manœuvre risquée : une marche arrière au niveau du virage de la nationale, connu pour ses accidents. L'évidence du danger est incontournable.
- les commerçants constatent un manque à gagner puisque l'accès et le stationnement rapide sont impossibles à ces heures stratégiques. L'intérêt général n'est-il pas de préserver leur existence, déjà fragile ?

Nous proposons une alternative qui pourrait contenter tout un chacun : supprimer la barrière et demander à la personne qui est en charge de la sécurité de réguler le flux des voitures aux abords de l'école. Il existe déjà un encadrement adulte pour les élèves mangeant à la cantine et les parents se chargent de leurs propres enfants.

Cette mesure simple aurait aussi l'avantage « d'apprendre la rue » aux enfants : le danger est permanent et quotidien. Eduquer plus qu'interdire est sans doute la bonne attitude.

D'autre part et pour détendre l'atmosphère : peut-on imaginer une ville dont les rues dotées d'écoles soient bloquées ? Les agglomérations, quelle que soit leur importance, ont réglé cette question en faisant traverser les enfants sous contrôle d'adultes responsables.

La circulation automobile est, nous le rappelons, problématique à toute heure et la sécurité au centre du village reste un point noir majeur non résolu. Là aussi, une solution pratique : la pose de ralentisseurs au niveau de la boucherie, garantissant ainsi le ralentissement en ce lieu où les voitures sont à pleine vitesse, où les enfants circulent et jouent sur la place de la fontaine (qu'on le veuille ou non) et où la vie du village est concentrée.

Dernier point, emblématique et symbolique : le fameux banc qui a été enlevé était certes sur la zone de circulation, mais à l'endroit le plus large et praticable de la place du village. Il constituait pourtant un attrait pour beaucoup : riverains, touristes, personnes désirant faire une petite halte ou un brin de causerie. On aura beau nous rétorquer que les bancs de pierre autour de la fontaine ont été créés à cet effet, ils n'ont pas le charme et le petit côté villageois devant sa porte qui en faisait tout l'intérêt et le pittoresque. Le qualifier de « dangereux » est risible.

Ne pas désigner la véritable cause du danger et ne pas remédier efficacement au problème est une prise de risques assumée puisque la pose de ralentisseurs est clairement réclamée depuis des lustres par les habitants concernés par cet enjeu : la sécurité piétonne de chacun à toute heure.

La conscience de l'autre n'est pas donnée à tous et de façon équitable. Les mentalités évoluent au rythme de chacun. Les interdictions, avertissements, amendes et autres remontrances ne donnent pas les résultats escomptés.

Même si l'esthétique médiévale du village peut se trouver contrariée par quelques aménagements urbains contemporains, il s'agit avant tout, nous le pensons, de permettre aux habitants de ce village de vivre en communauté dans un bon esprit de citoyenneté, de responsabilités partagées et de se savoir protégés d'automobilistes dangereux, dont il faut limiter les excès par un système qui a fait ses preuves.

Nous espérons, par la présente, trouver un terrain d'entente équitable. Nous désirons avant tout la fluidité et le dialogue. Ce « nous » n'est pas anonyme et rassemble quelques concitoyens qui pourront ainsi assumer leurs opinions et ajouter leur signature à cette lettre.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces paroles que nous espérons constructives.

### **Dans le cadre de son droit de réponse, voilà ce que répond le Maire à ces signataires**

« Si la volonté des signataires de la « Lettre de Doléances du cœur du village » est de s'exprimer d'une seule voix, la bonne orthographe devient (est) chœur et non cœur qui évoque la circulation et ses problèmes d'artères plus ou moins bouchée aux heures de pointe.

Les signataires me disent insensible aux « doléances » de nos commerçants que pourtant la commune aide, équipe et soutient depuis tant d'années... Non ! Sûrement pas ! Mais l'incident, l'accident potentiel lors duquel un enfant a manqué de peu d'être écrasé entre une voiture à l'arrêt et le bus qui reculait, a convaincu le conseil municipal de décider à la majorité absolue d'interdire la circulation des véhicules, aux abords du groupe scolaire, aux heures d'ouverture et fermeture des classes. Pour ce faire, la borne choisie, à commande électronique, ne tolérant pas la proximité des réseaux a été remplacée par une barrière provisoire ; la manœuvre en a été confiée à Madame Fourgeux, confrontée parfois aux automobilistes impatientes, agacés, contraints de « faire le tour » ou quelques pas. Qu'elle soit remerciée pour sa patience, son sang-froid.

Quant aux excès de vitesse et tout particulièrement rue d'Orléans, il est vrai que les représentants de l'ordre sanctionnent davantage les dépassements sur la D606 que l'ancienne D139 classée en zone 30. C'est pourquoi un « gendarme couché »\*, à la hauteur de la boucherie sera l'arme fatale contre les chauffards et viendra en renfort de ses 14 collègues, qui depuis 1998, 24 h/24 secouent les pots âgés.

Par ailleurs « tout le monde » reconnaît que les piétons sont en danger quand ils se risquent sur la chaussée pour éviter les trottoirs, gênés par les bancs de Mesdames G... et M... Les conversations, les échanges interrompus pendant les mois d'hiver, reprendront aux premiers soleils, nos visiteurs trouvent charme et confort aux bancs taillés dans la pierre de Massangis par Yves Varanguin, celle-là même que l'artiste a utilisée pour sculpter le Fontaine, ce petit monument élevé à la gloire de l'eau qui aux belles heures de l'année offre un spectacle permanent : eau et lumière accompagné d'une petite musique de jour et de nuit.

Les commerçants demandent d'autres aménagements, afin d'offrir un meilleur accueil à la clientèle de l'extérieur. On y réfléchit, on y travaille ! « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » ! Osons !

En conclusion les représentants des conseils d'école, les membres de commissions des écoles et de la sécurité, les commerçants seront prochainement invités à une réunion de concertation. »

Le Maire  
Jean-Pierre FRANCK

\* gendarme couché = ralentisseur

# CRAVANT HIER, CRAVANT AUJOURD'HUI

## Le Faubourg Saint Nicolas



# VOYAGE DANS LE TEMPS

---

## QUELQUES ANNIVERSAIRES A COMMÉMORER EN 2013

Voilà un petit panorama de ce qui nous attend en commémoration pour cette nouvelle année 2013 :



- **En 1163, soit il y a 850 ans**, la première pierre était posée à la cathédrale Notre-Dame de Paris.

- **1613** vit la naissance de Le Nôtre, le célèbre jardinier français et premier jardinier du roi aux Tuileries.

- Cette année, après l'année Rousseau, **2013 sera l'année Diderot**, qui participa à la création de l'Encyclopédie, pour le **300<sup>ème</sup> anniversaire de sa naissance**. Il a aussi écrit « Jacques le Fataliste » et « Le neveu de Rameau ».

- Un siècle après, en **1813, est né Claude Bernard**, grand physiologiste français dans le Rhône.

- **En 1863 Claude Monet** peint « Le déjeuner sur l'herbe ».

- C'est aussi la **naissance de Pierre de Coubertin** le « ressusciteur » des Jeux olympiques en 1894.

- C'est également l'année de la **mort du poète Alfred de Vigny**.

- Plus près de nous en **1913**, il y a 100 ans, **une loi fut créée pour sauvegarder les monuments** historiques et fut inauguré le **Théâtre des Champs-Élysées**.

- Cette même année vit la **naissance d'Albert Camus** auteur de « l'Étranger », « La Peste »...

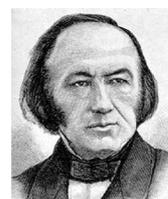
- Puis il y a 50 ans en **1963** ce fut la **mort de Robert Schuman** un des pères fondateurs de l'Europe et du traité d'amitié entre l'Allemagne et la France.

- **1963 vit la mort de Jean Cocteau**,

- la publication de la pièce du Roumain Eugène Ionesco : « Le roi se meurt »

- puis la **mort d'Edith Piaf** la grande chanteuse des milieux populaires de Paris

- celle du **peintre Georges Braque**.



# DERNIÈRES MINUTES

---

Une nouvelle assistante maternelle à Cravant :  
c'est Aline qui a travaillé longtemps au Centre de  
Loisirs « Les Filous futés »

Assistante-maternelle agréée à cravant,  
ayant de nombreuses années d'expériences  
auprès d'enfants, cherche bébé ou enfants à  
garder à partir du 1er Avril 2013.  
N'hésitez pas à me contacter pour plus de  
renseignements.

Aline Ceschin-Cotté  
03.86.46.75.12



José, petite fille de Paul PERROCHE (ancien garde sur la commune) et arrière petite fille de Charles TARDY (vigneron, impasse de la Poterne) fait actuellement des recherches sur la vie des Cravantais lorsque le phylloxéra a frappé si durement leurs vignes.

Toutes les personnes ayant des documents ou des informations sur cette période sont invitées à prendre contact avec elle. Tél. 06 16 99 74 94 ou [cor.alain@yahoo.fr](mailto:cor.alain@yahoo.fr) Ces recherches seront communiquées à tous ceux qui le désireront.

## LA MAISON DE SANTÉ DE VERMENTON

La Maison de santé à Vermenton est maintenant opérationnelle. Voici les coordonnées des professionnels de santé

Fonction	Professionnel	Numéro de téléphone
Médecin Généraliste	Docteur E. Piffoux	03 86 81 53 36 (inchangé)
	Docteur D. Engelmann	03 86 81 09 63
	Docteur F. Warzee	03 86 81 09 66
Dentiste	Docteur H. Moulla	03 86 81 09 71
Kiné	JP. Delannoy	03 86 81 09 65
Infirmières	Vermenton	03 86 81 09 69
	Arcy	03 86 81 09 70

## L'AGENDA DES 3 PROCHAINS MOIS

MARS				
Samedi 9	14 h	Atelier « cartonnage »	FSE	Bibliothèque
Mercredi 13	14 h 30	Atelier créatif pour enfants	FSE	Bibliothèque
Samedi 16 Dimanche 17	14 h – 18 h	Bourse aux vêtements	Cravant en Fête	Salle polyvalente
Dimanche 17	9 h	RANDO	FSE	
Vendredi 22	18 h 30	Assemblée générale	ADEPACRA	Salle polyvalente
Samedi 23	14 h 45	Carnaval des écoles	Ecole primaire	Salle polyvalente
Dimanche 24	14 h	Loto	Cravant en fête	Salle polyvalente
AVRIL				
Samedi 6	14 h	Atelier « patchwork »	FSE	Bibliothèque
Samedi 6	15 h – 19 h	Après midi « jeux »	Ludothèque	Bar « O jouvence »
Samedi 6	20 h	Théâtre	FSE	Salle polyvalente
Dimanche 7	9 h	RANDO	FSE	
Samedi 13 Dimanche 14	11 h – 18 h 30	Salon des peintres amateurs	Cravant en fête	Salle polyvalente
MAI				
Mercredi 1 <sup>er</sup>	7 h – 19 h	Vide grenier	Amicale des pompiers	Village
Samedi 4	15 h – 19 h	Après midi « jeux »	Ludothèque	Bar « O Jouvence »
Dimanche 5	9 h	RANDO	FSE	
Lundi 6	14 h – 17 h	Vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Mercredi 8	10 h 45	Victoire 1945	Municipalité	Monuments aux morts
JUIN				
Samedi 1 <sup>er</sup>	10 h – 19 h	Journée mondiale du jeu	Ludothèque, Club d'échecs	Salle polyvalente
Lundi 3	14 h – 17 h	Vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Samedi 8	14 h	RANDO	FSE	
Samedi 15	20 h 30	Gala de danses	FSE	Salle polyvalente

Le prochain numéro des « ECHOS DE LA COMMUNE » paraîtra mi-juin.  
Nous attendons vos articles.

L'équipe de rédaction